



- **Quels besoins d'observation sur les territoires dans la perspective des projets locaux de santé ?**

- Solenn KERVIEL, chargée de mission à l'Agence Régionale de Santé Centre

Rappels : Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009

- **Projet Régional de Santé** constitué de :
 - **Plan Stratégique Régional de Santé** : orientations et objectifs de santé pour la région. Il prévoit des articulations avec la santé au travail, la santé en milieu scolaire et la santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion
 - **Schémas régionaux** de mise en œuvre :
 - de prévention
 - d'organisation des soins
 - d'organisation médico-sociale
- **Programmes** dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé.

Rappels : Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009

- L'ARS définit les **territoires de santé** pertinents pour les activités de santé publique, de soin et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours
- Article L.1434-17 : « La **mise en œuvre du projet régional de santé** peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Rappels : Circulaire du 20 janvier 2009

Consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, notamment portées par les Ateliers Santé Ville :

- Le contrat local de santé devra trouver une application particulière dans les territoires politique de la ville
- Les ARS seront co-signataires des CUCS
- Examiner le contenu d 'un contrat local de santé à signer dès la promulgation de la loi

Agences régionales de santé – trois ouvrages pour accompagner la création des ARS

- « La variété, la richesse et le volume des actions en santé publique entreprises par les collectivités territoriales – même lorsque ces dernières n’ont pas de compétences propres en la matière et que ces actions sont réalisées par le biais d’autres compétences – poussent en effet à bien **associer les collectivités territoriales à la définition et à la mise en œuvre des priorités et actions de santé publique.** »
- « Donner aux collectivités territoriales une place reconnue, en sachant qu'aucune politique de santé publique et de prévention ne peut se bâtir sans elles »

INPES. Agences régionales de santé, Promotion, prévention et programmes de santé. Saint-Denis : INPES, 2009.

Agences régionales de santé – trois ouvrages pour accompagner la création des ARS

- « Les contrats locaux de santé conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales, constituent l'un des **outils privilégiés de l'action interministérielle au plus près des besoins de santé des populations**. Ils devront permettre l'expression de ces besoins au travers de diagnostics locaux, l'organisation des réponses ressortant des trois domaines de compétences de l'ARS (prévention, soin et médico-social). »

INPES. Agences régionales de santé, Promotion, prévention et programmes de santé. Saint-Denis : INPES, 2009.

Agences régionales de santé – trois ouvrages pour accompagner la création des ARS

- « Donner une place réelle à la prévention, en concourant notamment à l'approche territoriale
 - Trouver un équilibre entre plusieurs niveaux :
 - National
 - Régional
 - Territoire de santé
 - Territoire de proximité »
- « Prendre en compte systématiquement la santé publique et la prévention dans les initiatives de nouvelles organisations de l'offre de santé de proximité »

INPES. Agences régionales de santé, Promotion, prévention et programmes de santé. Saint-Denis : INPES, 2009.

Animation régionale des projets locaux de santé – région Centre

- Réunions régionales des Ateliers Santé Ville depuis 2008
- Décembre 2009 : Différents besoins dans la perspective des Contrats locaux de santé
 - **L'observation locale de santé / l'actualisation du diagnostic local de santé**
 - Le positionnement de l'ASV dans la gouvernance de la politique de la ville
 - L'articulation avec les acteurs en santé du territoire
 - L'évaluation des actions de l'ASV

L'observation locale de santé – accompagnement par l'ARS du Centre

— **Problématique : Actualisation des diagnostics dans le cadre de la mise en place des Contrats locaux de santé :**

- Changement d'échelle géographique
- Quelle fréquence d'actualisation

— **Propositions des acteurs :**

Construire un référentiel des données de base communes aux Ateliers Santé Ville (indicateurs, fournisseurs) ?

Établir une convention entre l'ARS et certains fournisseurs de données ?

• **Echanges et réflexion**

—> Constituer un groupe de travail pour formaliser le partenariat ?